

## Compte rendu de la réunion de conseil du jeudi 12 juillet 2017

### Salle des fêtes de Cheppes-la-Prairie

Titulaires présents : Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Yvéric BRODIER, Carole CHOSROES, Bernard COUSIN, Françoise DROUIN, Hubert FAUCONNIER, Bernard FURNE, Maurice HUET, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Jean-Claude MANDIN, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Catherine PANNET, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Eric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Jean-Pierre ROLLET, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Gilles ADNET par Maurice HUET (pouvoir), Catherine DETHUNE par Michel JACQUET (pouvoir), Hubert FERRAND par Hubert ARROUART (pouvoir), Catherine JULLIEN par Eric PIGNY (pouvoir), Catherine PUJOL par Bernard FURNE (pouvoir) Murielle STEPHAN par Jean-Marie ROSSIGNON (pouvoir).

Etaient absents : Milène ADNET, Jean-Paul BRIGNOLI, Maurice PIERRE (excusé), Fabrice REVELLI, Sylvain ROGER (excusé), François SCHUESTER (excusé).

**Soit 38 votants.**

Suppléants présents : Philippe BIAL, Alain GOBILLARD, Audrey SCHULLER, Odile CAQUE, Andrée VIART, Dominique MILLON, Marie-Ange GRUÉ, Martine MENISSIER, Danièle MICHEL.

Suppléants absents : Luc THOUVENIN, Daniel HERBILLON (excusé), Evelyne VALENTIN, Sabine STIEVENART, Éric MERCIER, Florence PERARDEL, Damien GALLOIS, Claudy MATHIEU, Philippe HINCELIN, Jean-Claude FARON, Alain JACQUES, Alexandre BODIN, Muriel RENAULT, Luc MILLON.

Secrétaire de séance : Danièle MICHEL.

Approbation du procès verbal de l'assemblée du 15 juin 2017 à l'unanimité.

## **I. RESSOURCES HUMAINES**

### **1. Comité Technique**

Monsieur le Président fait un rappel des dispositions de la mise en place d'un comité technique :

- ✓ Création **obligatoire** pour les collectivités ayant plus de 50 agents,
- ✓ Au moins deux réunions par an,
- ✓ Instance consultative compétente pour **donner un avis avant la prise de certaines décisions par la collectivité territoriale,**
- ✓ Compétent pour les seules questions **d'ordre collectif,**
- ✓ Emet des avis consultatifs qui **ne lient pas la collectivité,**
- ✓ Composé de deux collègues : **Elus / Agents,**
- ✓ Les CT sont consultés pour avis sur les questions tenant notamment à l'organisation et au fonctionnement des services, au régime indemnitaires, à la formation...

Monsieur le Président informe l'assemblée que le CT a été installé le 4 juillet 2017 avec 3 membres titulaires dans le collège des élus, ainsi que 3 suppléants, et 3 membres titulaires dans le collège des agents, ainsi que 3 suppléants.

Monsieur le Président informe l'assemblée que les points abordés lors de ce CT ont été les suivants :

- ✓ Adoption du règlement intérieur
- ✓ Calendrier de réunion : rythme trimestriel
- ✓ Modification du RIFSEEP
- ✓ Proposition d'avancement de grade (agents administratifs)

## **II. EAU – ASSAINISSEMENT**

### **2. Compte-rendu annuel du délégataire VEOLIA**

Monsieur le Président présente le compte-rendu du délégataire VEOLIA :

	SIVOM		OMEY		FRANCHEVILLE		MONT de NOIX	
	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2016	01/01/2017
<b>Part Véolia délégataire</b>	132,80	134,07	156,38	160,51	160,32	161,35	137,02	152,27
Abonnement/ an	32,00	32,06	36,86	37,02	33,44	33,66	17,64	17,73
consommation	100,80	102,01	119,52	123,49	126,88	127,69	119,38	134,54
<b>Part CCMC collectivité</b>	36,00	36,00	0,00	0,00	26,40	26,40	29,95	29,95
abonnement	12,00	12,00	0,00		0,00	0,00	5,95	5,95
consommation	24,00	24,00	0,00		26,40	26,40	24,00	24,00
Préservation ressources	9,30	12,47	13,55	13,39	13,18	19,62	30,00	35,47
Lutte contre la pollution								
pollution	45,60	45,60	45,60	45,60	45,60	45,60	45,60	45,60
TOTAL HT	223,70	228,14	215,53	219,50	245,50	252,97	242,57	263,29
TVA	12,30	12,55	11,85	12,07	13,50	13,91	13,34	14,48
TOTAL TTC	236,00	240,69	227,38	231,57	259,00	266,88	255,91	277,77
Prix ttc /m3	1,97	2,01	1,89	1,93	2,16	2,22	2,13	2,31

Villages	Ex Sivom			
	Principal	OMEY	Ex Mt Noix	Francheville
Nombre d'habitants	3 058	230	938	221
Nombre d'abonnés	1 384	109	487	102
Nombre d'installations	1	1	2	1
Production m3/jour	1 200	560	2 400	360
Installation de surpresseur	1	1	3	0
Nombre de réservoirs	3	2	2	1
Capacité de Stockage	2 140	225	710	150
Longueur de canalisation (hors branchement)	86	4	30,2	4,3
Volume mis en distribution (m3)	228 740	25 770	71 333	24 672
Volume vendu (m3)	143 241	22 633	48 526	18 814
Volume perdu (m3)	-85 499	-3 137	-22 807	-5 858
Rendement du réseau (objectif mini 66,02)	70,2	94,4	73,0	75,2
Nombre de m3 d'eau perdue par jour et km	2,18	0,91	1,74	3,80
Consommation moyenne habitant/jour	121	120	127	108
Taux de conformité microbiologique (%)	95	100	100	100
Nombre de fuites réparées	40	5	9	
Début du contrat	01/01/2016	01/07/2005	01/01/2007	15/03/2006
Fin du contrat	31/12/2025	30/06/2025	31/12/2018	31/12/2017
Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup>	2,01	1,93	2,31	
				au 01/01/2018
				au 01/01/2019

AEP (Alimentation en Eau Potable) Devis		
	HT	TTC
<b>Marson</b>		
Rue Saint Jean		
Ruelle des bas	30 014,33	36 017,20
Rue Saint Jean		
Rue de la coulonnerie	16 472,31	19 766,77
<b>Création d'un branchement AEP</b>		
<b>Rue Saint jean</b>	<b>5 350,24</b>	
Rue du Montier		
Rue de la coulonnerie	6 933,12	7 671,74
<b>Pogny</b>		
Rue du port	17 750,00	21 300,00
<b>Dampierre</b>		
Extention réseau		
Pas d'information	20 627,05	24 752,46
<b>Vitry la Ville</b>		
Chemin de Chalons	6 684,86	8 021,83

### **3. Scission du contrat de DSP VESLE**

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'à la suite de la sortie des communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle de la Communauté de communes de Suippes et Vesle, il convient de scinder le contrat de délégation de service public de l'eau conclu avec VEOLIA.

**ACCEPTÉ A L'UNANIMITE**

### **4. Contrat de prestation AC COURTISOLS**

Monsieur le Président présente le contrat d'assistance technique pour l'exploitation de la station d'épuration de Courtisols qui reprend les termes du précédemment porté par la CC de Suippe et Vesle.  
La forfait de base annuel est fixé à 13 170 € HT.

**ACCEPTÉ A L'UNANIMITE**

### **5. Tarifs EAU VESLE**

Monsieur le Président expose le résultat des négociations avec VEOLIA pour part délégataire de la tarification du contrat de délégation de service public issu de la scission de celui porté auparavant par la CC de Suippe et Vesle.

Les nouveaux tarifs proposés :

- Part fixe : 40 € / an / branchement
- Tarif de base 0,4415 € / m<sup>3</sup>
- Tarif actualisé : 0,5096 € / m<sup>3</sup>

**ACCEPTÉ A L'UNANIMITE**

### **6. Etude patrimoniale de POGNY**

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il a reçu une demande expresse de l'Agence de l'Eau de 2014 avec délai de réalisation jusqu'en 2016 pour effectuer un diagnostic de l'état des réseaux d'eau potable de la commune de Pogany, éventuellement subventionnable à hauteur de 50 % (pour une dépense entre 10 000 € et 30 000 €).

Monsieur le Président précise qu'il convient de consulter un bureau d'étude afin de fournir un devis pour la demande de subvention.

Le cahier des charges comprend 3 volets :

- Bilan de l'existant,
- Campagne de recherche de fuite, avec pose de compteur de sectorisation et volet Chlorure de Vinyle Monomère,
- Plan d'action pour remédier aux problèmes.

**ACCEPTÉ A L'UNANIMITE**

### **7. Règlement eau potable**

La Président propose à l'assemblée de demander une participation des communes de 50 % du tarif HT pour les extensions de réseaux d'eau potable en secteurs urbanisés et urbanisables.

**ACCEPTÉ  
37 VOIX POUR, 1 ABSENTION**

### **8. Investissements**

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient d'installer des regards incongelables sur le réseau d'eau potable de Pogany, dans le cadre de la réfection de la voirie.

Monsieur le Président propose une majoration du tarif de l'eau du réseau concerné pour équilibrer cette opération budgétaire.

**ACCEPTÉ A L'UNANIMITE**

## **III. AFFAIRES SCOLAIRES**

### **9. Rythmes scolaires rentrée 2017**

Monsieur le Président informe l'assemblée :

- que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est paru au journal officiel,

- que les conseils d'écoles sont favorables au retour à la semaine de 4 jours,
- qu'un courrier a été adressé le 3 juillet 2017 à l'inspection académique de Reims pour demander le retour à la semaine de 4 jours,
- que l'inspection académique de Reims a donné une réponse positive le 6 juillet 2017 de pour le retour à la semaine de 4 jours,
- que la commission scolaire propose à l'assemblée de revenir à la semaine de 4 jours et d'arrêter les activités « NAP » pour la rentrée scolaire 2017.

**ACCEPTE**  
**37 VOIX POUR, 1 ABSENTION**

#### **10. Garderie du mercredi matin**

A la suite de la décision de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée 2017, la commission scolaire propose à l'assemblée d'organiser des garderies le mercredi matin de 7 h 30 à 12 h 30, au tarif forfaitaire de 5 € par demi-matinée de garderie, avec un nombre d'élève minimal de 12 élèves par site, sachant qu'il n'y aura plus de transport scolaires ce jour-là. Il est également proposé de maintenir les particularités de l'école de Courtisols.

**ACCEPTE**  
**35 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE**

#### **IV. FINANCES**

##### **11. DM – Délibération : pénalités de retard DGD sur marché eau potable VESLE**

A la suite de la validation des pénalités de retard dans le marché de mise en place de traitements de nitrates et pesticides du budget annexe « Eau potable Vesle », Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre une décision modificative du budget 2017 pour passer les écritures comptables concernées.

**ACCEPTÉ A L'UNANIMITE**

##### **12. Restitution de la réunion avec la cellule de veille de la Préfecture**

Monsieur le Président rappelle que les services de la Préfecture avaient souhaité organiser une réunion le 16 juin avec les élus de la CCMC dans le cadre de la cellule de veille auprès des collectivités.

A cette occasion, les services de l'Etat ont présenté une synthèse financière simplifiée de la communauté de communes à fin 2016.

Monsieur le Président informe l'assemblée des principaux termes de ces échanges et notamment la mise en alerte des services de l'Etat sur la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Il rappelle l'objectif d'inscrire un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) à l'ordre du jour du Conseil au cours du dernier trimestre 2017.

#### **V. URBANISME**

##### **13. Reprise des procédures d'urbanisme en cours**

Monsieur le Président expose les demandes de reprise des procédures d'urbanisme en cours pour les communes de Togny-aux-Bœufs et Vitry-la-Ville et Cheppes-la-Prairie.

A cette occasion les décisions de la CCMC en la matière sont rappelées et Monsieur le Président évoque la démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

**REFUSÉ A L'UNANIMITE**

##### **14. Elaboration d'un PLUi**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'entamer la procédure d'élaboration d'un PLUi.

**ACCEPTÉ**  
**36 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE**  
**1 ABSTENTION**

#### **VI. QUESTIONS DIVERSES**

### **15. Inauguration du gymnase**

Monsieur le Président rappelle la date d'inauguration du Gymnase de Vésigneul-sur-Marne fixée le jeudi 15 septembre à 16 h00.

A cette occasion, il propose de nommer le gymnase de Vésigneul-sur-Marne « Gymnase de la Vallée de la Craie »

### **16. Contrat de ruralité**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'à l'occasion de la signature du Contrat de Ruralité, information a été faite que des crédits d'Etat restent disponibles pour financer des projets d'investissements.

Il propose à l'assemblée de faire remonter à la CCMC les éventuels projets qui pourraient être soumis dans ce cadre et évoque notamment l'hypothèse d'un aménagement du parking à Vésigneul-sur-Marne.

### **17. Siège de la CCMC**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les actuels locaux administratifs du siège de la CCMC à Saint-Germain-la-Ville ne sont plus suffisants en termes de superficie.

Deux hypothèses sont à ce jour envisagées pour remédier à ce problème :

- la rénovation de la maison Husson à Marson, propriété de la CCMC, pour laquelle le Cabinet JAMAR a établi un budget global estimatif à hauteur de 483 000 € TTC ;
- l'extension de l'actuelle location auprès de la Commune de Saint-Germain-la-Ville, à l'ensemble du bâtiment, un loyer de 1 100.00 € par mois ayant été évoqué.

Il ressort des débats engagés que cette question doit faire l'objet d'une étude globale plus approfondie.

La prochaine réunion du Conseil est prévue le jeudi 21 septembre à la salle des fêtes de Marson.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22 h 45.